

Association Sportive



Année 2020-2021

Madame, Monsieur,

Au Collège, chaque élève bénéficie de 3 heures obligatoires d'EPS en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et de 4 heures en 6^{ème}. Ce volume horaire peut être complété par la pratique d'activités sportives au sein de l'Association Sportive du collège, dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Activités proposées et horaires d'entraînement :

	LUNDI	MARDI		MERCREDI			JEUDI	VENDREDI
	12h-12h55	12h–12h55		12h30 14h30		13h00 16h30	12h-12h55	12h–12h55
1 ^{er} semestre	Futsal	Aérobic	Badminton	Escalade	Basket Step Yoga	Rencontres Unss	Volley-ball	Renforcement Musculaire
2 ^{ème} semestre	Basket-ball				Tchouk Bad		Cirque	Tennis de Table
	M. Proton	Mme Arquillière	M. Berland	Mme Cros	M. Berland		Mme Cros	Mme Arquillière

⁻ Début des activités le lundi 21/09/20 -

L'élève a la possibilité de s'inscrire sur plusieurs activités dans la semaine si ses pratiques ne perturbent pas son travail scolaire. Un ordre de priorité sur les choix d'activités est demandé afin d'éventuellement effectuer une sélection avisée dans le cas où le professeur responsable ne pourrait accueillir tous les élèves inscrits (nombre de place limité pour raison de sécurité et de temps de pratique).

Pour les créneaux « Multi-activités » : Les inscriptions peuvent se faire pour 1 ou plusieurs activités.

Les dates, activités, rencontres sont rappelées sur le panneau d'affichage de l'AS sous le hall, pensez à le consultez!

Afin de pratiquer en respectant les conditions sanitaires actuelles, les élèves devront arriver déjà en tenue, avec une bouteille d'eau et un sac pour y déposer leur masque pendant l'activité.

Vous pouvez suivre les activités, les compte-rendus des rencontres, retrouver toutes les informations de l'AS sur son blog via laclasse.com

Document à fournir pour s'inscrire à l'A.S.:

- Fiche d'inscription (Contrat de l'Association Sportive, Autorisation du droit à l'image, Autorisation parentale) remplie et signée,
- 1 chèque à l'ordre de l'Association Sportive Collège CASSIN : 30€ pour 1 enfant, 50€ pour 2 enfants, 60€ pour 3 enfants. Le fonds social du collège peut être sollicité pour le paiement de la cotisation. Renseignement auprès du secrétariat d'intendance.
- Portez haut les couleurs du collège : tee-shirt de l'AS en vente (7€).

Vivement conseillés pour tous!

Tous les documents sont à rapporter au PROFESSEUR d'EPS dans une enveloppe sur laquelle seront notés :Nom, Prénom et Classe